



Brève n°10 du 7 octobre 2015

• **Cfdt: VOTEZ CFDT POUR ETRE PRESENT DANS LA GOUVERNANCE DE L'IAVFF**

Pour la CFDT, l'IAVFF (Institut agronomique vétérinaire et forestier de France), créé par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, peut offrir une opportunité de renforcer les coopérations nationales et internationales entre les écoles et les instituts de recherche opérant dans les champs de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, de la santé animale et de l'environnement. Lors de l'examen du texte de loi par les instances, la CFDT a obtenu que le périmètre de l'Institut intègre l'ensemble des écoles et des instituts de recherche partenaires, et que soient abandonnés le projet de création indépendant d'un Institut vétérinaire et d'un Grand établissement de formation des personnels de l'enseignement agricole.

Nous considérons que cet Institut devrait compenser l'énorme manque de coordination qui résulte, pour la collectivité, de la **taille critique des grandes écoles agronomiques et vétérinaires** (100 à 350 diplômes ingénieurs/vétérinaires par an par établissement), et de la **multiplicité des instituts de recherche partenaires** (INRA, CIRAD, IRSTEA, ANSES, CNRS, INSERM, IFREMER et IRD). Cependant la CFDT regrette que la loi n'ait pas doté l'IAVFF d'une gouvernance laissant une place plus importante aux représentants de la communauté scientifique, ce qui serait plus adapté pour faire face aux enjeux de la transition agro-écologique. L'Institut est doté d'un CA qui n'est pas paritaire (ratio élus/nommés faible), et il est dépourvu de CAC (Conseil académique, scientifique et enseignement) où la représentation des personnels est nettement plus élevée majoritaire, je crois ?.

Le risque est grand de voir l'Institut s'installer dans le même blocage institutionnel qu'Agreenium : gouvernance faible, absence de vision collective, désintérêt des personnels, manque de moyens de pilotage. Dans ce cas l'IAVFF ne serait qu'un échelon administratif supplémentaire, centralisant une prise de décision sur des sujets ne parvenant pas à intéresser le personnel (ce qui s'est passé dans Agreenium malgré les interventions régulières des élus CFDT), gaspillant les ressources disponibles, et complexifiant un peu plus l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour que l'IAVFF aide à la coordination entre nos Etablissements, il faut que ses thématiques d'actions soient extrêmement ciblées, sur des sujets pour lesquels la coopération est réellement voulue par les directions actuelles ; dans le cas inverse, la structure ne fera que permettre à quelques personnes d'un cercle restreint de réaliser des activités dont l'intérêt pour le collectif n'est pas évident et certainement pas partagé par le personnel.

Voter pour les candidats présentés par la CFDT, c'est se prononcer pour :

- **une définition précise des sujets d'intérêt de l'IAVFF ;**
- **la mise en place d'un groupe de travail permanent devant obligatoirement être consulté, réunissant les élus du CA, pour pallier l'absence de Conseil académique, et permettre l'expression de la communauté scientifique ;**
- **la sollicitation régulière de l'avis des conseils des établissements membres, et l'organisation de lieux de concertation sur les orientations de l'IAVFF au sein des établissements membres, pour éviter que se développe une fracture entre directions générales et personnels**



Election des représentants des personnels au conseil d'administration de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France

CLOTURE DU SCRUTIN LE 3 NOVEMBRE 2015 À 17H00